

Irlande : les établissements sanitaires catholiques devront pratiquer des avortements

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 25 juin 2018

Source [Le Salon Beige] Le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar, [a déclaré](#) que **même les établissements sanitaires catholiques devront pratiquer des avortements** lorsque la loi sera entrée en vigueur.

Le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar, [a déclaré](#) que **même les établissements sanitaires catholiques devront pratiquer des avortements** lorsque la loi sera entrée en vigueur.

Jouant sur les mots, il a tenu à préciser à la Chambre des députés irlandais qu'il ne tenait pas à remettre en cause le droit à l'objection de conscience individuelle, mais que ce droit ne pourrait pas s'appliquer dans les hôpitaux, qu'ils soient catholiques ou non, puisqu'ils reçoivent des subventions de l'Etat.

« Il ne sera pas possible aux hôpitaux catholiques publics de recourir à l'objection de conscience... je suis heureux de vous donner cette assurance ».

Qu'en pense Isabelle de Gaulmyn, de [La Croix](#) ? Que la loi doit s'imposer aussi aux hôpitaux tenus par des religieuses ? Le Mater-Hospital est tenu par les Sœurs de Marie, et le Saint-Vincent-Healthcare-Group est dirigé par les Sœurs de la Charité.